



COMMUNE : Yvonand

**DECLARATION CONCORDANTE D'APPARENTEMENT**

(une par groupe de listes apparentées)

Les personnes mandataires soussignées déclarent, par la présente, que les listes ci-après sont apparentées :

LISTES :	PERSONNES MANDATAIRES :		
	Nom	Prénom	Signature
Dénomination			

Rappel : Cette déclaration doit être déposée au greffe municipal au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (l'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis).

Une fois déposée, elle est irrévocable.